

Ministères — Avis concernant les**Affaires municipales****Municipalité de La Minerve**

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a approuvé en date du 4 septembre 1998, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), la demande de changement de nom du Canton de La Minerve pour lui donner le nom de «Municipalité de La Minerve», situé dans la municipalité régionale de comté des Laurentides.

7146

Le ministre,
RÉMY TRUDEL

Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette

Avis est donné que le sous-ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), décrété le 15 septembre 1998, au nom du ministre des Affaires municipales, la constitution d'une régie intermunicipale appelée «Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette» laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée les 12 et 14 septembre 1998 par la Ville de Joliette et les municipalités de Notre-Dame-des-Prairies, de Saint-Charles-Borromée et de Saint-Paul, autorisée par les résolutions G 9800-04-87-000, 264-06-98, 98-05-7850 et 98-256, à l'exclusion de l'article 7, telle qu'approuvée le 15 septembre 1998.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

7148

Le sous-ministre,
GEORGES FELLI

Ministères — Avis concernant les**Finances**

Gouvernement du Québec

État sommaire consolidé
des résultats de fonctionnement
Année financière terminée
le 31 mars 1998

État de la dette publique consolidée
au 31 mars 1998

Rapport de l'excédent
des dépenses sur les crédits
Année financière terminée
le 31 mars 1998

ÉTAT SOMMAIRE CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT (État non vérifié)
Année financière terminée le 31 mars 1998
(en millions de dollars)

	<u>1998</u>	<u>1997</u> (note 1)
Revenus autonomes	35 597	30 809
Transferts du gouvernement du Canada	6 006	6 719
Total des revenus	<u>41 603</u>	<u>37 528</u>
Dépenses (excluant le Service de la dette)	36 337	34 884
Service de la dette	7 376	5 861
Total des dépenses	<u>43 713</u>	<u>40 745</u>
Déficit – excédent des dépenses sur les revenus	<u>2 110</u> (*)	<u>3 217</u>